

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, Mme Sabine DESMARES, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Maria JULIENE, Mme Sandrine NIEL et Mme Marie RAFFIN.

Absents : M. Mathieu HERVOUET, Mme Dominique LE GALL (excusée), M. Michel PAGEAU (excusé), Mme Nathalie TRUIN (excusée) et Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Dominique LE GALL à M. Daniel GARNIER (Maire), M. Michel PAGEAU à Mme Jacqueline LE TEXIER et Mme Nathalie TRUIN à Mme Florence BEZIER.

Mme Marie RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

10 voix : Pour

3 voix : Contre

4 : Abstention(s)

### Avis sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation porté par la société SAS COURTILLES BIOGAZ à Trans-sur-Erdre au lieu-dit La Culière (dans le cadre d'une augmentation de capacité)

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, informe les membres du Conseil Municipal de consultation publique en cours concernant la SAS COURTILLES BIOGAZ qui se tient à la mairie de Trans-sur-Erdre du lundi 5 janvier au mercredi 4 février 2026, sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Trans-sur-Erdre, au lieu-dit La Culière, dans le cadre d'une augmentation de capacité.

Les Conseils Municipaux des communes concernées par le plan d'épandage relatif à ce projet, doivent remettre leur avis, en plus d'avoir dû afficher l'avis d'enquête depuis le 19 décembre dernier, au plus tard.

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui s'est appuyé sur les pages n° 133-136-138-140-198-240-294 et 298 du dossier de consultation publique en ligne (vidéoprojetées et commentées) et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **REND un avis favorable avec les réserves suivantes** sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation porté par la société SAS COURTILLES BIOGAZ à Trans-sur-Erdre au lieu-dit La Culière, dans le cadre d'une augmentation de capacité :
  - **La commune de Mouzeil interdit l'utilisation de ses routes communales pour le transport du digestat sur les lieux de stockage du « Bourgmain et du « Bois Bautier » ;**
  - **La commune de Mouzeil autorise l'utilisation de ses routes communales seulement pour la desserte des terrains agricoles concernés par l'épandage du digestat ;**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis aux services compétents de la Préfecture de Loire-Atlantique.

Publié le 28/01/2026

La secrétaire de séance,  
Marie RAFFIN

Le Maire,  
Daniel GARNIER

